

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/35 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/18</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 21/03/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés: M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX ; M. Frédéric MATHIAS donne pouvoir à M. SINGLIT

OBJET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes » ;

Vu la demande de subvention de l'association Argonne Parc Naturel Régional en date du 8 février 2017 portant sur une aide au fonctionnement destinée à l'animation de son projet associatif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL dans les conditions suivantes :

Objet: Conduite d'une coopération territoriale renforcée entre l'Argonne Ardennaise, l'Argonne Meusienne et l'Argonne Marnaise et mise en place des actions suivantes :

- o Organiser plusieurs réunions publiques d'échanges liées au développement territorial et durable
- o Editer des documents de communication et proposer des interventions pour favoriser une prise en compte des enjeux de développement durable à l'échelle des communes et des intercommunalités
- o Finaliser un diagnostic territorial lié à l'ensemble de l'Argonne et en diffuser le contenu comme base de connaissances dédiée à l'accompagnement des décideurs locaux

Budget présenté en dépenses et en recettes : 84 350 €

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30/03/2018.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Par délégation, le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

05 AVR. 2017